



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Compte-rendu affiché le : 13 avril 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Rémi COURT pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

Délibération n°20230406DEL15

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2021

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait réaliser et de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du déchets, quel que soit le mode d'exploitation de ce service public.

La Métropole de Lyon qui a en charge la gestion de ce service a présenté son rapport annuel le 12 décembre 2022 au Conseil de la Métropole avant mise à disposition du public dans chacune des mairies concernées après sa présentation au Conseil Municipal.

Ce rapport réaffirme la priorité de la collectivité à réduire à la source les déchets et à améliorer les performances du tri à travers le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté en 2018. La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de février 2020 réaffirme ces objectifs de réduction des déchets (comme la lutte contre le gaspillage alimentaire).

La collecte des déchets ménagers et assimilés en 2021 sur l'ensemble de l'agglomération et sur Bron :

Ce service a concerné 1 411 571 habitants (+ 13 179 habitants par rapport à 2020) et a collecté en 2021, 413 149 tonnes d'ordures ménagères ainsi réparties :

- ordures ménagères : 316 248 tonnes en porte à porte, soit 224 kilos par habitant par an,
- collecte sélective : 62 950 tonnes en porte à porte, soit 44,6 kilos par habitant par an,
- verre : 33 781 tonnes en apport volontaire, soit 23,9 kilos par habitant par an.

Depuis 2010, à périmètre constant, les déchets ménagers et assimilés (en kilos par habitant) ont diminué de 5,8 % permettant de se rapprocher de l'objectif légal de réduction pour 2020 : - 10 % (fixé par la loi de transition énergétique de 2015).

Le tonnage de verre collecté poursuit son augmentation (+ 3,9 % : 32 527 tonnes en 2020) démontrant ces dernières années une nette amélioration du geste de tri (+ 24 % depuis 2010).

Au-delà de ce constat chiffré, la Métropole a poursuivi :

- son travail de sensibilisation de la population : en complément des actions récurrentes et annuelles : lutte contre le gaspillage alimentaire et évitement du bio-déchets par le compostage individuel ou de quartier (374 sites), la promotion de la seconde vie des déchets par les donneries, les visites de centre de tri, les événements auprès du public, la cartographie/annuaire des professionnels de l'économie circulaire,
- ses objectifs d'amélioration du tri des déchets : avec en 2021 le lancement de l'expérimentation des bornes de compost collectif sur Lyon 7ème, avec la distribution gratuite de composteurs aux usagers habitant en maison individuelle,
- l'année 2021 a vu la mise en place d'une expérimentation de tri et de valorisation sur les marchés forains de 10 communes (concernant les fruits, légumes, fleurs, les cagettes bois et les cartons). Sur Bron l'expérimentation s'est faite place de la Liberté avec 81 % des déchets triés en valorisation matière.

Elle s'est aussi fixée les objectifs d'optimisation suivants pour la période 2018-2025 :

- augmenter la collecte des emballages et papiers en collecte sélective de 10 500 tonnes soit 6 kg/an/hab,
- diminuer les erreurs de tri et parallèlement le taux de refus des déchets en centre de tri à travers un plan d'action,
- augmenter de 3 000 tonnes la collecte du verre.

Enfin, parmi ces déchets ménagers et assimilés, 61,2 % sont valorisés énergétiquement, 31,5 % font l'objet d'une valorisation matière et seuls 7,3 % sont stockés.

Concernant Bron, les tonnages collectés pour l'année 2021 sont de :

- 9 205 tonnes d'ordures ménagères soit une augmentation par rapport à 2020 de 1,5 % (l'effet de la crise sanitaire passé) ;
- 1 575 tonnes de déchets recyclables soit une légère baisse par rapport à 2020 de près de 1,2 % due certainement à un report lié à la diversification des déchets à jeter dans le bac vert. En effet, depuis 2020, on rappelle les opérations de changement de la capacité des bacs des particuliers (120 litres par des 180 litres) afin de trier mieux et plus pour les années futures ;
- 600 tonnes de verre soit une légère baisse par rapport à 2020 de 0,7 % (bien que la moyenne sur Bron soit aux alentours de 600 tonnes). Sur la Ville sont répartis environ 89 silos à verre.

Les déchetteries et les différents dispositifs de collecte :

19 déchetteries sont réparties sur l'agglomération.

En ce qui concerne plus spécifiquement la déchetterie de Bron-Décines, 9 900 tonnes de déchets ont été apportées, en majorité des gravats, des végétaux et des encombrants.

Plus globalement, la Métropole poursuit ses efforts afin d'améliorer le geste de tri dans les déchetteries avec la valorisation des encombrants (augmentation du nombre de donneries, mise en place des déchetteries mobiles à Lyon) mais aussi en-dehors des déchetteries avec la collecte des sapins (1 096 sapins apportés par les Brondillants dans les points de collecte de la Ville en 2021 – *nota 1 737 en 2023*), la collecte des déchets électriques et électroniques (D3E) (3,6 tonnes apportées sur les différentes places de la commune).

Pour le devenir des déchets en déchetterie c'est ainsi 75 % des déchets valorisés en matière mais 24 % sont stockés.

Malgré les services de collecte par bacs et les déchetteries, de nombreux dépôts sauvages continuent de se retrouver dans l'espace public. En 2021, c'est 7 039 tonnes de dépôts sauvages qui ont été enlevées par les services de la Métropole. La Ville par le biais de son équipe Proximité a également récupéré de son côté environ 40 tonnes d'encombrants laissées sur le territoire brondillant.

Le rapport annuel de la Métropole de Lyon est mis à la disposition du public et il est consultable à la Direction des Services Techniques ainsi que sur le site www.grandlyon.com

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication qui vous est faite par la Métropole de Lyon du rapport 2021 sur le service public d'élimination des déchets.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20230406-20230406DEL15-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD